



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 octobre 2020

L'UE n'exploite pas encore pleinement le potentiel de ses agences

Les agences de l'UE jouent un rôle de plus en plus important dans l'Union, mais l'efficacité de leur rôle au service des citoyens de l'UE doit être évaluée de manière plus approfondie. Telle est la conclusion d'un rapport présenté aujourd'hui par la Cour des comptes européenne. Cette dernière a validé les comptes 2019 de l'ensemble des agences de l'UE, à deux exceptions près. Elle a confirmé les résultats positifs dont elle avait fait état les années précédentes. Pour la première fois, elle a aussi évalué dans quelle mesure l'UE permet aux agences de mettre en œuvre ses politiques pour le bien public. Selon les auditeurs, il faut développer davantage la mise en réseau et la coopération, ainsi qu'accroître la souplesse en ce qui concerne la création, le fonctionnement et l'éventuelle dissolution des agences.

«Comme chaque année, nous avons examiné la gestion financière de toutes les agences de l'UE et nous avons constaté que leurs comptes sont suffisamment bien tenus», a déclaré **M. Alex Brenninkmeijer, le membre de la Cour des comptes européenne responsable des rapports relatifs aux agences**. «Pour la première fois, nous avons aussi vérifié comment les agences contribuent globalement aux politiques de l'UE et à la coopération dans l'intérêt des citoyens. Nous suggérons de renforcer les activités de coopération des agences afin de conforter leur rôle de centres d'expertise et de mise en réseau de l'UE.»

Gestion financière – Globalement, les auditeurs ont confirmé les résultats positifs constatés les années précédentes. Ils ont émis une opinion favorable sur les comptes 2019 de chacune des 41 agences auditées. Cela signifie que ces comptes présentent fidèlement la situation financière, les opérations et les flux de trésorerie de celles-ci, conformément aux règles comptables. De même, ils n'ont relevé presque aucun défaut en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations liées aux recettes et aux paiements des agences, à l'exception de quelques problèmes concernant les paiements effectués par l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et par le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Les auditeurs soulignent que les agences doivent encore améliorer la gestion financière en se concentrant entre autres sur les marchés publics, les conflits d'intérêts et les procédures de recrutement.

Performance – Jusqu'à présent, la Cour s'était intéressée à la performance d'agences prises individuellement. Elle met aujourd'hui en évidence deux critères essentiels à remplir pour que toutes les agences européennes contribuent plus efficacement aux politiques de l'Union.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Premièrement, les auditeurs ont examiné si le cycle de vie des agences est suffisamment souple pour les besoins des domaines d'action pertinents de l'UE et de la coopération européenne dans un contexte mondial en mutation. À cet égard, ils ont constaté un manque de souplesse dans la manière dont les agences sont créées et, le cas échéant, dissoutes, ainsi que dans leur fonctionnement. Certains domaines d'action relèvent de la compétence de plusieurs agences, ce qui peut donner lieu à des chevauchements entre leurs mandats et/ou leurs activités.

Deuxièmement, les auditeurs ont examiné dans quelle mesure les agences agissent en tant que centres d'expertise et de mise en réseau pour la mise en œuvre des politiques de l'UE. Ils ont constaté que leur potentiel en la matière n'est pas pleinement exploité. Au sein de certaines agences, les auditeurs ont observé des dispositifs de gouvernance trop complexes ou présentant des faiblesses. À titre d'exemple, la taille des conseils d'administration de certaines agences est assez conséquente, ce qui risque parfois de nuire à l'efficacité de la prise de décisions et de générer des frais administratifs considérables. De plus, la composition des conseils d'administration permet certes de tenir compte de nombreux points de vue nationaux, mais pas de garantir l'engagement des États membres.

Il ressort également de l'audit que certaines agences pourraient mieux remplir leur rôle si elles bénéficiaient d'un meilleur soutien de la part des États membres, de l'industrie, de la Commission ou d'autres agences. Enfin, les auditeurs ont constaté que, bien qu'elle soit pertinente, la contribution des agences aux politiques de l'UE et à la coopération n'est pas clairement mesurée et communiquée aux citoyens. Le rayonnement international des agences est en outre limité, malgré quelques bons résultats, par exemple dans les domaines de l'aviation et de la coopération judiciaire.

Certains risques signalés par les auditeurs, liés par exemple à l'inadéquation des ressources humaines et financières dans certains cas, ont des implications tant sur le plan financier que sur celui de la performance. Certaines agences sont excessivement dépendantes de contractants externes pour des fonctions critiques, ce qui induit des risques en matière de marchés publics. D'autres peuvent manquer de réactivité, pour des raisons liées à la réglementation ou à la gouvernance, lorsqu'il s'agit d'adapter leur programme de travail ou leur budget à des environnements en mutation rapide. Enfin, certaines agences souffrent d'un manque chronique de ressources, tandis que d'autres sont incapables d'utiliser l'intégralité de leur budget annuel.

De manière générale, les auditeurs recommandent à la Commission et aux agences:

- d'évaluer de manière plus approfondie la cohérence des agences sur l'ensemble de leur durée de vie, et d'ajuster les ressources en conséquence;
- d'évaluer les pertes d'efficacité dans le domaine de la gouvernance et d'améliorer l'obligation de rendre compte et la communication d'informations sur la performance pour couvrir non seulement les activités des agences mais aussi leur contribution à la mise en œuvre des politiques;
- de faciliter les efforts déployés par les agences pour jouer pleinement leur rôle de centres d'expertise et de mise en réseau dans leurs domaines d'action respectifs.

Informations générales

Les agences de l'UE se caractérisent par la grande diversité de leurs structures de gouvernance, de leurs mandats et de leurs missions. De plus, l'UE a créé une pluralité d'agences au fil des ans pour répondre à divers types de problèmes. La plupart des agences sont presque entièrement financées sur le budget de l'UE et leur gestion financière est transparente, leurs comptes annuels étant contrôlés par la Cour des comptes européenne. Toutefois, il est plus difficile d'évaluer dans quelle mesure les agences s'acquittent correctement de leur mandat, comme la Cour l'a souligné dans plusieurs audits de la performance précédents relatifs à différentes agences. Au fil des ans, les auditeurs ont souligné à de nombreuses reprises la nécessité d'améliorer la gouvernance, l'obligation de rendre compte et la

transmission d'informations sur la performance. Cette année, la Cour des comptes européenne a, pour la première fois, complété ses rapports annuels sur les finances des agences de l'UE par une évaluation globale des conditions dans lesquelles elles opèrent au service de l'Union, des États membres et des citoyens.

Le «*rapport annuel sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2019*», les déclarations d'assurance détaillées relatives aux différentes agences, ainsi que le rapport spécial n° 22/2020 «*L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées*» sont disponibles sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu) dans 23 langues de l'UE. Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne face à la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

Contact presse pour ce rapport: Claudia Spiti – E: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547